

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du lundi 7 septembre 2020

(session ordinaire)

Présents : Mmes et MM ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, PREFOL Marie-Christine, MALOSSE Éric, WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, MARTEL LARUE Sonia, CHATRE Philippe, RAVAZY Aurélie, DENIS Franck, VAUDIER Florine, JOANNIN Christian, VIAL Céline, MICHEL Fabien, VIAL Philippe, COLLET Gaston, LACROIX Cyril, VALLAS Monique.

Absent(s) excusé(s) : Mme HENNEQUIN Clémence

Absents(s) non excusé(s) :

Procuration : Mme HENNEQUIN Clémence à M. CHATRE Philippe

Président de séance : Mme ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : Mme VIAL Céline

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de démission pour raisons personnelles de Monsieur Alain POINTU, à compter du 12 août 2020 (date de réception du courrier en mairie).

Selon la réglementation, un conseiller démissionnaire est remplacé par le suivant sur la liste où il figurait lors de l'élection municipale sans obligation de respect de parité.

Sur la liste "Dessignons et définissons ensemble notre avenir" (telle que déposée en Préfecture lors des élections municipales en 2020),

- *pour remplacer Madame Annelise CORBRION démissionnaire, il a été fait appel à Madame Sofia AFONSO qui a refusé. Il a, alors été fait appel le 3 août 2020 à Monsieur Cyril LACROIX,*
- *pour remplacer Monsieur Alain POINTU démissionnaire, il a été fait appel le 25 août 2020 à Madame Monique VALLAS.*

La séance s'ouvre à 20 h 00

⇒ Votants : 17 (Monsieur LACROIX et Madame VALLAS présents non installés)

Madame le Maire donne lecture du Procès-verbal en date du 3 août 2020.

⇒ POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (COLLET)

ORDRE DU JOUR :

1- Installation de nouveaux conseillers

Monsieur Cyril LACROIX et Madame Monique VALLAS ont été convoqués à cette réunion du conseil municipal et sont tous deux présents.

Madame le Maire demande à Monsieur Cyril LACROIX qui a envoyé une lettre précisant qu'il souhaitait être conseiller municipal s'il confirme son intention. La réponse est affirmative.

Madame le Maire demande à Madame Monique VALLAS si elle souhaite intégrer le conseil municipal. La réponse est affirmative.

Madame le Maire remercie Monsieur Cyril LACROIX et Madame Monique VALLAS de leur intérêt pour la commune et il est procédé à leur installation et à l'établissement du tableau du conseil municipal.

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice demeure officiellement à 19. (copies des courriers de sollicitation aux différentes personnes précédentes ainsi que des réponses seront adressées à Monsieur le Sous-Préfet de Roanne avec le nouveau tableau du conseil municipal et la délibération constatant l'installation des nouveaux conseillers municipaux).

Il est proposé à Monsieur LACROIX d'intégrer les commissions dont Madame CORBRION était membre :

- COMMUNICATION/VIE ASSOCIATIVE
- DEVELOPPEMENT DURABLE/TRANSITION
ENERGETIQUE/COMMERCE/ARTISANAT
- VIE SCOLAIRE
- CCAS (de droit car suivant sur la liste)

Monsieur LACROIX accepte de participer au CCAS et à la commission COMMUNICATION/VIE ASSOCIATIVE mais ne souhaite pas intégrer les autres.

Il est proposé à Madame VALLAS d'intégrer les commissions dont Monsieur POINTU était membre :

- BATIMENTS/CIMETIERE
- VOIRIE/ESPACES PUBLICS

Madame VALLAS ne souhaite pas participer à ces commissions.

Il faudra donc redélibérer lors de la prochaine séance de conseil municipal pour compléter les commissions municipales.

Il est précisé que la démission de Monsieur POINTU membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres a pour effet de placer Monsieur COLLET, membre suppléant, en position de titulaire de cette commission. La CAO sera désormais composée de 3 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Monsieur LACROIX et Madame VALLAS étant installés, le nombre de votants passe à 19.

2- Compte rendu des délégations au Maire

2-1 Programme voirie 2020

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 juillet 2020 pour ouvrir les plis concernant le programme voirie 2020.

7 dossiers ont été retirés et 4 offres ont été déposées.

Après analyse des offres par la commission, l'entreprise Eiffage a été retenue pour un montant de 49 194.47 € HT (59 033.36 € TTC). Un courrier lui a été adressée le 10 août 2020 via la plateforme du Département.

Deux autres voies pourraient être goudronnées. Un courrier va être envoyé aux entreprises ayant répondu pour leur demander un devis.

2-2 Urbanisme – Dépôt permis de construire pour la construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Madame le Maire informe les membres du conseil que le permis de construire pour la Maison de Santé Pluriprofessionnelle a été déposé en mairie le 7 août 2020 et transmis pour instruction au service ADS de Roannais Agglomération.

2-3 Eglise – Dysfonctionnement de l'installation campanaire détériorée par orage

Madame le Maire expose aux membres du conseil que suite à l'orage du 10 août dernier, l'installation campanaire a pris la foudre.

L'entreprise Horloges Plaire SAS a établi un devis d'un montant de 2 741.21 € HT pour la remise en état de l'installation campanaire et la recherche et l'évaluation des dommages.

Une déclaration a été faite à notre assurance à laquelle nous avons transmis le devis.

2-4 Extincteurs

Madame le Maire indique aux membres du conseil que lors de la visite de l'entreprise SICLI pour la vérification de la protection incendie dans les bâtiments communaux, il nous a été recommandé de changer 10 extincteurs pour un montant 738.20 € HT soit 885.84 € TTC. Madame le Maire a signé le devis.

2-5 Attribution de subvention

- Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Madame le Maire informe que le Département nous a notifié le 3 août 2020 l'attribution d'une subvention de 110 000 € pour la construction d'une MSP.

2-6 Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour notre commune suite à l'épisode de sécheresse survenu au cours de l'année 2019, a été adressée à Monsieur le Préfet de la Loire.

Monsieur le Préfet nous a fait savoir, par courrier du 20 août 2020, que notre demande a été transmise au Ministère de l'Intérieur, pour saisine de la commission interministérielle compétente.

2-7 Réfection de la montée d'escalier du gîte "le Cèdre"

Pendant l'été la montée d'escalier du gîte a été repeinte par l'entreprise MAISONNEUVE Kevin pour un montant de 1 706.03 € TTC.

2-8 Achat matériels cantine scolaire

Madame le Maire rappelle que la commune prend à sa charge l'acquisition du matériel d'investissement pour la cantine scolaire.

Un congélateur et une armoire frigorifique ont été achetés pour un montant de 1 548 € TTC.

2-9 Location appartement à Monsieur LE GUENEC

Madame le Maire informe les membres du conseil que Monsieur Philippe LE GUENEC, locataire à titre gratuit en tant qu'instituteur, de l'appartement situé au 2^{ème} étage de l'école élémentaire jusqu'au 31 août 2020, a demandé à prolonger la location d'un mois soit du 1^{er} au 30 septembre 2020.

Un bail a été conclu pour une durée d'un mois avec un loyer d'un montant de 300 €.

3- Personnel communal

3-1 Titularisation d'un agent

Madame le Maire rappelle que Monsieur Thomas GALLAND est stagiaire au service technique depuis le 1^{er} septembre 2019. Pour être titularisé, il doit participer à une formation d'intégration (5 journées) qu'il n'a pas pu faire à ce jour.

En théorie, Monsieur Thomas GALLAND ne peut donc pas être titularisé. Mais le décret n° 2020-1082 du 21 août 2020 fixant à titre temporaire des règles dérogatoires de formation et de titularisation de certains fonctionnaires territoriaux en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 est paru au Journal officiel de la République française le 23 août 2020.

Ce décret permet la titularisation d'un fonctionnaire stagiaire lorsque cet agent n'a pas pu suivre la formation d'intégration en tout ou partie, pendant la période comprise entre le 17 mars 2020 et le 31 décembre 2020. Dans cette situation, l'agent sera titularisé (à la date initialement prévue) mais devra suivre la formation d'intégration, avant le 30 juin 2021.

Son travail étant satisfaisant, Monsieur Thomas GALLAND a été titularisé en tant qu'adjoint technique au 1^{er} septembre 2020.

3-2 Remplacement d'un agent au secrétariat de mairie

Madame le Maire informe les membres du conseil que le contrat de mise à disposition d'un agent par le Centre de gestion de la Loire depuis le 26 novembre 2019 (convention signée avec le CDG le 10 décembre 2019) pour pallier l'absence de Madame DUPERRON, est renouvelé jusqu'au 31 octobre 2020.

Le comité médical a été saisi en vue de placer Madame DUPERRON en congé longue maladie. Son dossier a été examiné en commission au CDG le 2 juillet 2020 et elle a été placée en congé longue maladie du 11 octobre 2019 au 11 janvier 2021 (1 an et 3 mois).

3-3 Recrutement d'agents à l'école

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal :

- du renouvellement de contrat de Madame Cécile SAMO (entretien écoles et autres bâtiments) du 27 août au 31 décembre 2020 en remplacement de Madame Véronique COLLET, absente depuis le 9 septembre 2017 pour maladie professionnelle.
- du recrutement de Monsieur Lucas WOLTERS du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020 pour l'accueil garderie, l'entretien de locaux et surveillance cantine selon les nécessités du service (17h/semaine)

3-4 Reconnaissance accident du travail pour un agent

Madame le Maire rappelle les faits à l'origine du contentieux entre Monsieur Didier GITENAIT et la commune de Saint André d'Apchon. Monsieur GITENAIT a fait une demande le 26 septembre 2018 pour que son arrêt de travail en date du 31 octobre 2017 soit reconnu

imputable au service. Saisi, le comité de réforme du CDG42 a rendu un avis négatif le 5 décembre 2018, suivi par Madame le Maire.

Madame Le Maire informe l'ensemble des conseillers municipaux, que Monsieur GITENAIT, agent de la collectivité actuellement en renouvellement de disponibilité pour convenances personnelles, a saisi le Tribunal Administratif de Lyon d'une requête.

Déposée le 29 janvier 2019 sous le numéro 1900713-8, cette requête a été établie contre :
- la décision du Maire de la commune de Saint André d'Apchon du 11 décembre 2018 refusant de reconnaître l'imputabilité au service de l'accident dont il a été victime le 27 octobre 2017,
- l'arrêté du Maire de la commune de Saint André d'Apchon du 11 décembre 2018 le plaçant en disponibilité à titre conservatoire à compter du 31 octobre 2018.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le jugement a été rendu en date du 20 mai 2020 et qu'il a annulé les décisions du 11 décembre 2018 citées ci-dessus. Il est enjoint à la commune de reconnaître l'imputabilité au service de l'accident dont a été victime Monsieur GITENAIT le 27 octobre 2017 et de reconstituer sa situation administrative.

La commune n'ayant pas souhaité faire appel de la décision et a donc versé à Monsieur GITENAIT la somme de 1 400 € au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Monsieur LACROIX demande si des modalités n'auraient pas pu être mises en place pour éviter ou améliorer la situation des personnels en arrêt.

Madame le Maire indique que la maladie professionnelle de Madame COLLET est reconnue depuis 2013 et son poste a été adapté au début du mandat précédent. Madame DUPERRON a contracté la sienne en 2015. Ces événements sont difficilement prévisibles. En ce qui concerne Monsieur GITENAIT, aujourd'hui en disponibilité, cette décision relève de son choix.

Monsieur COLLET demande s'il y a d'autres procès en cours contre la commune ou contre le Maire. Madame le Maire répond qu'à sa connaissance : non.

Arrivée de Madame Clémence HENNEQUIN à 20 h 48, le nombre de votants est toujours de 19.

4- Recrutement de 2 contrats aidés CUI-CEC

Madame le Maire informe les membres du conseil que le contrat de Madame Jessica SILKA, agent à l'école en contrat jusqu'au 31 juillet 2020 ne peut être prolongé. Elle propose la création à compter du 10 septembre d'un poste d'agent d'entretien à l'école (aide à la cantine et entretien de locaux) et d'un poste d'agent au service technique dans le cadre du dispositif CAE-CUI du conseil départemental à raison de 26 heures hebdomadaires pour une durée d'un an et financés à 60 % par l'Etat.

Trois candidates ont été reçues en entretien de recrutement pour le poste à l'école le 31 juillet dernier et,

Deux candidats ont été reçus en entretien de recrutement pour le poste au service technique le 3 août dernier.

Si le conseil donne son accord, une personne peut être retenue pour le poste d'agent d'entretien de l'école et une pour le poste au service technique.

⇒ POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (COLLET)

5- Finances – Décision modificative

4-1 Décision modificative n° 1

La décision modificative s'équilibre à hauteur de :

- 38 639 € en investissement
 - 28 815 € en fonctionnement
- soit un total de 67 454 € (en dépenses et recettes)

⇒ POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2 (COLLET, LACROIX)

6- Remise sur loyer orthophoniste suite à perte d'activité

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n° 2020/035 prise lors de la séance du conseil municipal du 20 juillet 2020 entérinant une remise de loyer à Mme Hélène DETOUR MORLOT, orthophoniste, exerçant dans un bâtiment communal. Celle-ci doit être annulée, le montant des loyers étant erroné.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Mme Hélène DETOUR MORLOT a sollicité la commune pour bénéficier d'une remise de son loyer suite à la perte d'activité et donc de son chiffre d'affaire pendant le confinement lié à la pandémie de Covid-19.

Madame le Maire rappelle que Mme DETOUR MORLOT a envoyé à la demande de la mairie des documents justifiant de cette perte notamment un état comparatif de son chiffre d'affaire du 16 mars au 10 mai en 2019 et 2020.

Madame le Maire a alors demandé à Mme DETOUR le détail des aides perçues pendant cette période.

Son loyer mensuel s'élève à 438.10 € depuis sa révision au 1^{er} juillet 2020. Or les montants des loyers à prendre en compte sont ceux de mars, avril et mai qui s'élevaient à 430.18 €/mois.

Il est proposé de remiser une partie des loyers dus pendant la période de confinement soit environ :

- 1/3 du loyer sur la période du 17 au 31 mars,
- 1/3 du loyer d'avril et
- 1/3 loyer sur la période du 01 au 10 mai.

Le montant remisé soit 263 € sera déduit du loyer du mois de septembre : mars (72 €), d'avril (143 €) et de mai (48 €).

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7- Questions diverses

7.1 Interventions :

► Gaston COLLET :

Rappelle qu'il avait demandé lors de la séance du 29 juin 2020 s'il était possible de voir les plans de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle lorsque ceux-ci seraient finalisés. Madame le Maire répond que les plans ont été présentés lors de la séance du conseil municipal du 3 août 2020, séance à laquelle il était absent et non excusé.

► **Cyril LACROIX** :

Intervient par rapport à l'article paru dans la presse concernant l'absentéisme des élus. Il ne comprend pas que des noms soient cités. Monsieur LACROIX indique qu'il prône la cohésion, le respect.

Madame le Maire répond qu'elle ne rédige pas les articles qui paraissent dans la presse. Elle rappelle que les élus doivent prévenir de leur absence aux réunions, ce qui est la moindre des politesses vis-à-vis des membres du conseil et des électeurs de la commune.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 h 36.